



BLA-2018-02
AGENT DE DISTRIBUTION – ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX
Poste temporaire – 7 mois

Le travail consiste à assurer la disponibilité des produits offerts aux diverses clientèles du centre de distribution des équipements municipaux, en voyant au réapprovisionnement et en effectuant, lorsque nécessaire, certains achats. Le travail consiste aussi à effectuer les tâches de réception, distribution et entreposage de marchandises, décompte d'inventaires et service à la clientèle dans un magasin ou un centre de distribution.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Détenir un diplôme de fin d'études secondaire et avoir obtenu 3 à 9 crédits* de cours dans le domaine de l'approvisionnement.
- Posséder deux (2) années d'expérience dans un travail permettant au titulaire de se familiariser avec le domaine de l'emploi.
- Bilinguisme français et anglais.
- Connaissance des méthodes et pratiques en usage dans un magasin ou entrepôt ; de la nature et de l'usage des articles emmagasinés ; de systèmes de contrôle d'inventaire et des particularités d'approvisionnement dans l'organisation publique.
- Habileté à consulter des catalogues de fournisseurs et à proposer des substituts à identifier et à assortir des articles divers.
- Habileté à faire preuve de tact, de courtoisie et d'initiative;
- **Connaissance approfondie de la suite Microsoft Office, particulièrement Excel**

* (1) crédit représente 15 heures de cours de niveau collégial ou universitaire.

STATUT

- Poste temporaire pour une durée approximative de sept (7) mois
- Salaire horaire : 23,50 \$ selon la convention collective en vigueur
- Lieu de travail : Travaux publics
- Horaire : 35 heures par semaine
 - Du lundi au jeudi de 6 h 45 à 15 h et le vendredi de 6 h 45 à 11 h 45.

Veillez faire parvenir votre C.V. ainsi qu'une lettre de présentation avant le **9 mars 2018**, à :

Nadia Brunet, conseillère en ressources humaines

- **Par courriel** : ressourcesshumaines@ddo.qc.ca
- **Par la poste** : 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7

La Ville remercie tous les candidats qui soumettront leur candidature, mais communiquera uniquement avec les personnes retenues pour une entrevue.

La Ville de Dollard-des-Ormeaux souscrit au principe d'égalité en emploi et invite donc les personnes handicapées, les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et des minorités ethniques à soumettre leur candidature.